



Formation Pêche à pied de loisir à destination des structures relais

Mise à jour 18 décembre 2015



Une formation pour qui et pourquoi ?

Pour qui ?

Tout organisme ou individu susceptible d'être au contact de personnes intéressées par la pratique de la pêche à pied :

Offices de tourisme, capitaineries, associations de plaisance, établissements recevant du public, hébergeurs, communes, bénévoles du projet, etc...

Pourquoi ?

Transmettre des informations constituant des éléments de réponse aux divers thèmes liés à la pêche à pied :

qu'appelle-t-on pêche à pied ?

que peut-on pêcher ?

où peut-on pêcher dans le Bassin d'Arcachon ?

quelle est la réglementation ?

quels conseils apporter ?

Sommaire

- Un peu d'histoire
- Qui sont les pêcheurs à pied ?
- Que peut-on pêcher dans le Bassin d'Arcachon ?
- Où peut-on pêcher ?
- Quelles sont les bonnes pratiques à adopter ?
- Rappel de la réglementation dans le Bassin d'Arcachon
- De quels outils de sensibilisation dispose-t-on ?
- Faire face à certaines réactions



Définitions

(encyclopédiques, réglementaires, historiques ou sociologiques...)

La pêche à pied peut être définie comme étant la récolte d'une ressource naturelle vivante sur les estrans sans recours à tout engin flottant ou d'aide à la respiration et sans que la personne cesse d'avoir un appui au sol.

Est considéré comme pêcheur à pied **récréatif (ou de loisir)** toute personne qui, présente à marée basse sur l'estran, prélève coquillages, poissons, crustacés ou végétaux pour sa consommation personnelle ou celle de ses proches, sans intention de revente.

L'estran est la zone soumise au balancement des marées. Celle-ci correspond à la partie du littoral située entre les limites extrêmes des plus hautes et des plus basses marées.

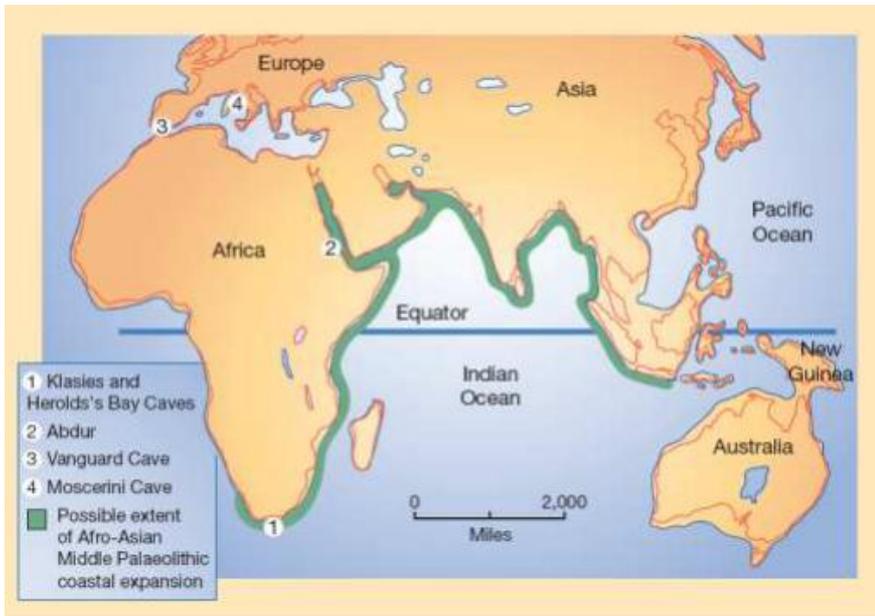
Un peu d'histoire



Un peu d'histoire

- Paléolithique (- 200 000 ans)

1ères traces de consommation en Afrique.



Les archéologues ont pu montrer que les couches plus récentes étaient composées de coquillages de moins en moins gros : déjà, les gisements étaient mis à rude épreuve.

Après avoir exploité un secteur, les peuplades déménageaient plus loin. Ainsi, la pêche à pied est l'un des moteurs connus de l'expansion de l'humanité.

Un peu d'histoire

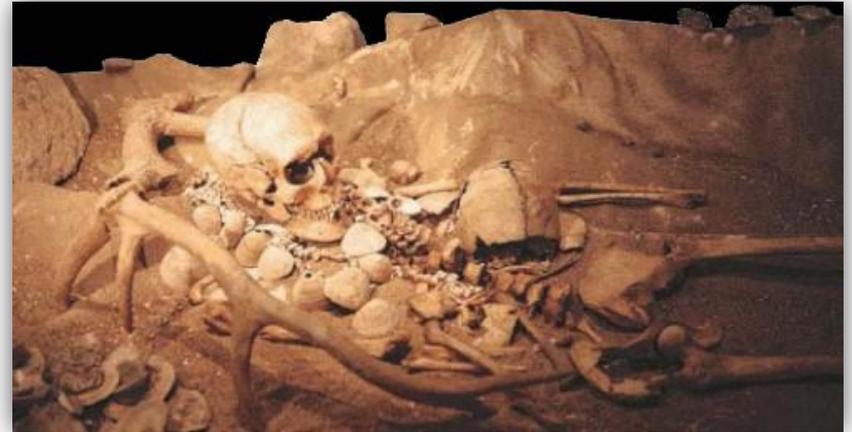
- **Mésolithique (- 10 000 ans)**

Les coquillages deviennent également outils, parures, monnaie...

... puis ont été considérés comme des produits de luxe.



Sépulture mésolithique de Téviec (© D. Descouens)



Sépulture mésolithique sur l'île d'Hoëdic ; Musée de Carnac



Lacuna sp.

Littorina obtusata

Trivia monacha

Dentalium inaequicostatum

Coquillages parures sur différents sites atlantiques © C. Dupont

Un peu d'histoire

- - 100 ans

Pour les Romains, coquillages et crustacés sont des mets de choix.

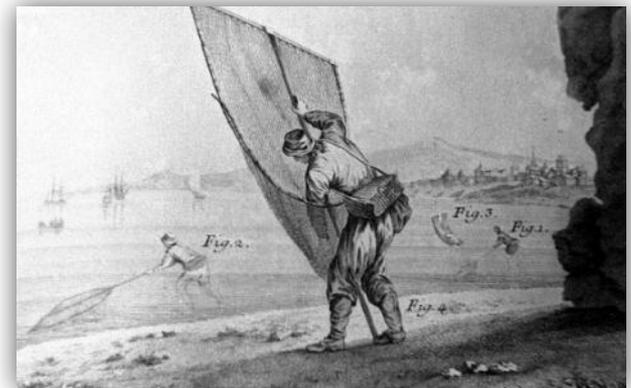
- Moyen-âge

Apparition des premiers pièges élaborés filets fixes, casiers, écluses à poissons...

- Entre le XVII^{ème} (Grande ordonnance de la marine : Colbert) et le XIX^{ème},
L'activité est décrite dans les encyclopédies et fait l'objet de réglementations.

- Epoque moderne (15^e au 18^e)

Techniques de pêche encore employées de nos jours.



*Pêcheur de crevettes avec sa bichette
(Gravure extraite du « Traité des pesches » de Duhamel Dumouneau)*

Un peu d'histoire

- **Epoque contemporaine (à partir de 1789) :**
Avant d'être un loisir, la pêche à pied est un moyen de subsistance qui se transmet de génération en génération.



« La pêche publique », Extrait de P-A. Kauffmann, dans *Le tour du monde*, 7 septembre 1901



- **20^{ème} siècle**

Essor du tourisme balnéaire qui transforme peu à peu une activité de subsistance en loisir.

Le phénomène devient populaire et s'accroît (congrès payés, automobiles modernes, RTT...).



La pêche à pied aujourd'hui

- **De nos jours** (Enquête BVA/IFREMER - 2007) :

1,8 million de pêcheurs de +15 ans

15 000 tonnes de coquillages et

1 500 tonnes de crustacés

- **De multiples enjeux** :

- sociologiques : culture et patrimoine littoral, conflits d'usage, besoins en nourriture

- économiques : tourisme, cultures marines et pêche à pied professionnelle

- écologiques : pérennité des ressources et habitats

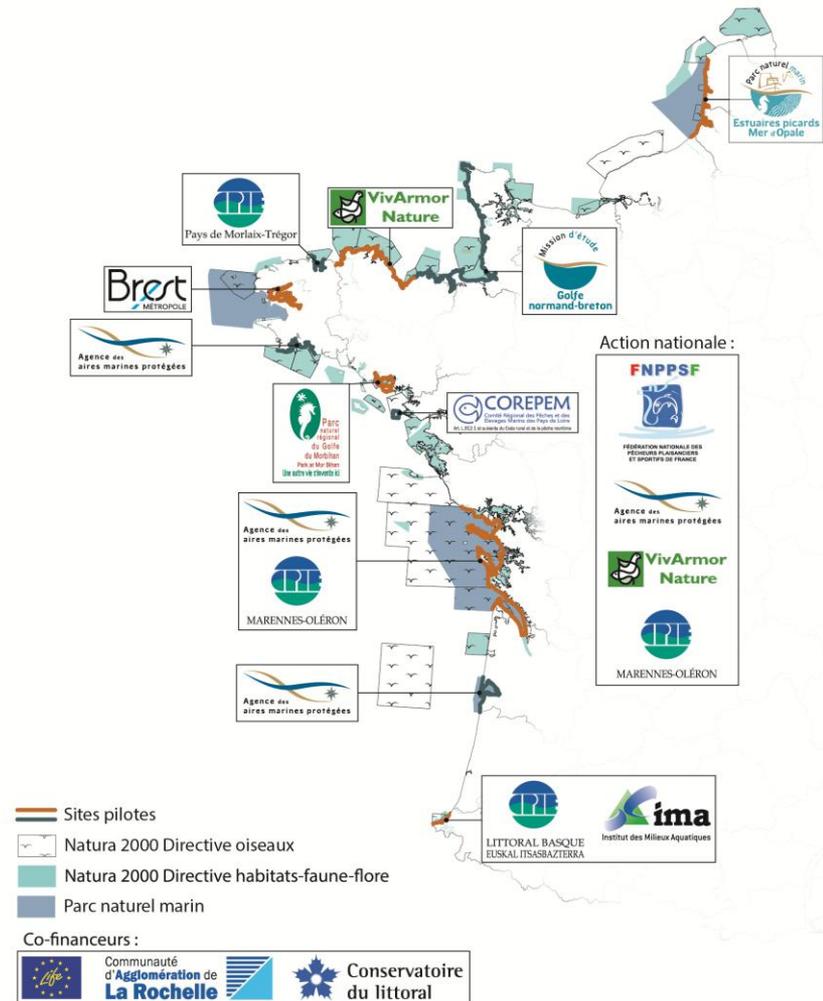
- **Un intérêt croissant ...**

... des pouvoirs publics et des scientifiques pour l'activité

=> réglementation qui commence à s'étoffer dans la seconde moitié du 20^e siècle

Un projet national pour mieux connaître et mieux gérer la pêche à pied de loisir

- 11 territoires pilotes
- Objectifs :
 - Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied récréative, basée sur une gouvernance locale et nationale,
 - Mieux connaître l'activité, pratiques et pratiquants,
 - Estimer les effets des pratiques et des prélèvements sur les habitats et les ressources,
 - **Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied permettant le maintien de leur activité et de la ressource,**
 - Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées soumises à une pression de pêche à pied de loisir (ici le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon).



Qui sont les pêcheurs à pied ?



Les pêcheurs professionnels

- La pêche à pied professionnelle : une activité reconnue et réglementée spécifiquement depuis 2001
- 1 200 entreprises en France
- Bassin d'Arcachon :
 - Coques et palourdes : 42 licences d'armateurs + 12 salariés
 - Appâts (vers) : 13 licences d'armateurs + 10 salariés



Crédit photos : P. Baudier.

Les pêcheurs de loisir (ou récréatifs)

Parmi les pêcheurs enquêtés, 79% résident en Gironde et 55% habitent les communes du Bassin d'Arcachon. Ceux-ci sont d'ailleurs fortement représentés au banc d'Arguin et à l'Île aux oiseaux (plaisanciers).

Les habitués de la pêche dans le bassin :

seul, en famille ou en groupe, ils connaissent les gisements et les techniques...

La réglementation : pas toujours !

Présents essentiellement d'avril à octobre, de rares téméraires pêchent aussi en plein hiver. Ils sont parfois imperméables aux conseils, mais :

- ils apprécient que l'on fasse de la pédagogie pour les autres pêcheurs,
- on peut apprendre beaucoup à leur contact.



Les pêcheurs de loisir (ou récréatifs)

Les touristes

Souvent en famille, majoritairement représentés en été, on observe 2 types de pêcheurs :

- Les néophytes : la pêche est une activité de vacances, ils peuvent improviser une partie de pêche, sont peu équipés et peu informés, mais sont en demande de renseignements,

- Les habitués de la pêche dans d'autres régions : ils connaissent les espèces, sont équipés mais surpris par la vase.

Le milieu de pêche et la réglementation étant différents de leurs habitudes, ils sont très intéressés par tout renseignement.



Les pêcheurs de loisir (ou récréatifs)

Les pêcheurs « découverte »

Surtout des enfants,
ramassent tout sans
discernement, conservent
parfois les animaux dans un
seau pendant des heures...

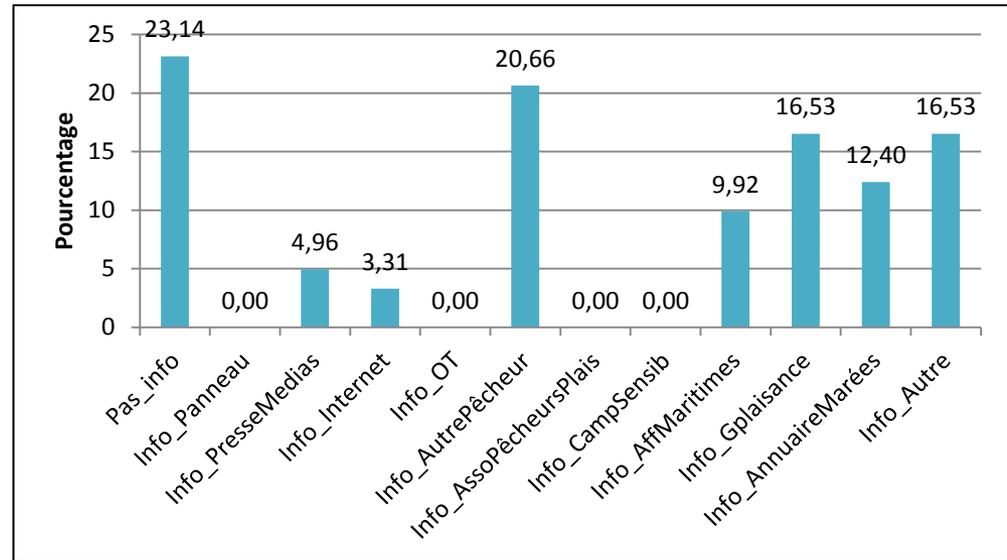
Mais un public à l'écoute, en
demande de connaissances,
à qui l'on peut faire découvrir
le milieu marin.



Les pêcheurs de loisir (ou récréatifs)

Par quel biais les pêcheurs sont-ils informés de la réglementation et des mesures en matière de pêche à pied ? :

Une vraie marge de manœuvre pour la sensibilisation via les panneaux sur site, les offices de tourisme, les associations de plaisance, les capitaineries (« autres »), les marées de sensibilisation.



Source de l'information sur la réglementation.

Que peut-on pêcher dans le Bassin d'Arcachon ?



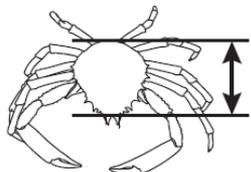
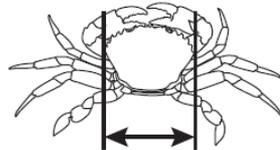
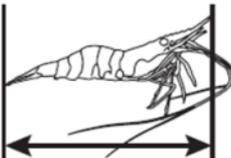
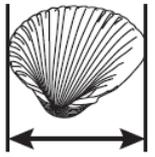
Les principales espèces pêchées dans le bassin d'Arcachon

La maille

→ taille minimale de capture autorisée (pour permettre aux espèces de se reproduire)



La maille se mesure dans la plus grande longueur



Les principales espèces pêchées dans le Bassin d'Arcachon



Il faut noter que:

Le Bassin d'Arcachon pourra en décevoir plus d'un, habitués à la profusion de coquillages.

La ressource disponible pour la pêche à pied se fait rare, certains organismes atteignent difficilement la maille et d'autres ne se trouvent qu'en petites quantités.



La vase peut rendre cette activité difficile, et même dangereuse !

A privilégier donc :
la découverte et l'observation des estrans et de
leur biodiversité.



Les espèces soumises à maille

La palourde japonaise et la palourde européenne



Taille minimale réglementaire :

4 cm



Mollusque bivalve fouisseur

Habitat:

Enfouie dans 6 à 15 cm de sable fin ou de vase

Méthode de pêche:

Pêche par malaxage /grattage
Pêche au trou recommandée

Dans le Bassin d'Arcachon: se trouve dans tout l'intra bassin

Quotas de pêche:

3L par personne et par jour (coques et palourdes cumulées)
dans la limite de 10L par embarcation et par jour (coques et palourdes cumulées)



Les espèces soumises à maille

La coque



Taille minimale réglementaire :

3 cm



Mollusque bivalve fouisseur

Habitat:

Enfouie dans 5 cm de sable fin ou de vase

Méthode de pêche:

Grattage
Malaxage

"Mailhou"

Dans le Bassin d'Arcachon: se trouve sur le banc d'Arguin, au sud d'Arcachon et sur la Presqu'île du Cap Ferret

Quotas de pêche:

3L par personne et par jour (coques et palourdes cumulées) dans la limite de 10L par embarcation et par jour (coques et palourdes cumulées)



Les espèces soumises à maille

La moule



Taille minimale réglementaire :

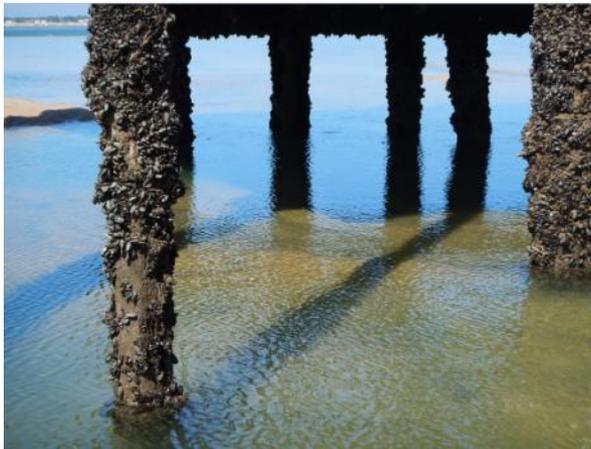
4 cm



Mollusque bivalve non fouisseur

Habitat:

Trouve un point d'accroche sur un substrat dur (rocher, pieu...) ou meuble (dans le sable)



"charron"

Dans le Bassin d'Arcachon: se trouve sur le banc d'Arguin, au sud d'Arcachon, au Pyla, et sur la Presqu'île du Cap Ferret



Les espèces soumises à maille

Le couteau



Taille minimale réglementaire :

10 cm



Mollusque bivalve fouisseur

Habitat:

Enfoui jusqu'à 60 cm dans le sable



Crédit: Y.Souche/Agence des aires marines protégées



"dilde"

Méthode de pêche:

Pêche à la baleine ou au crochet,

"dildèy"

Pêche au sel recommandée

Dans le Bassin d'Arcachon: se trouve au sud d'Arcachon, sur la Presqu'île du Cap Ferret, sur le banc d'Arguin et dans l'intra bassin

Souvent utilisé comme appât sur le Bassin d'Arcachon

Les espèces soumises à maille

Le pétoncle



Taille minimale réglementaire :

4 cm



Dans le Bassin d'Arcachon:
se trouve sur la presqu'île
du Cap Ferret

Mollusque bivalve non fouisseur

"pétoncle"

Habitat:

Vit libre sur le sable ou
fixé à un substrat rocheux



Les espèces soumises à maille

La telline ou donace



Taille minimale réglementaire :

2.5 cm



Mollusque bivalve fousseur

Habitat:

Enfouie dans les sables « battus »

*"lavanhon
ou
laganhon"*

Dans le Bassin d'Arcachon: se trouve sur les
plages océanes

Les espèces soumises à maille

La praire



Taille minimale réglementaire :

4.3 cm



Mollusque bivalve fouisseur

Dans le Bassin d'Arcachon: se trouve sur la presqu'île du Cap Ferret

Habitat:

Enfouie dans 10 cm de sable

Le vernis ou palourde rouge

Taille minimale réglementaire :

6 cm



Mollusque bivalve fouisseur

Dans le Bassin d'Arcachon:
se trouve sur le Banc d'Arguin

Habitat:

Enfouie dans le sable



Les espèces soumises à maille

L'araignée de mer



Taille minimale réglementaire :

12 cm



crustacé

Habitat:

Vit entre les rochers, dans l'herbier de zostère marine et sur les fonds meubles

"iranha"

Dans le Bassin d'Arcachon:
se trouve sur la presqu'île du
Cap Ferret et au sud
d'Arcachon

Quotas de pêche:

En chasse sous-marine, 6 araignées/pers/j (pas de réglementation pour la pêche à pied)

L'étrille

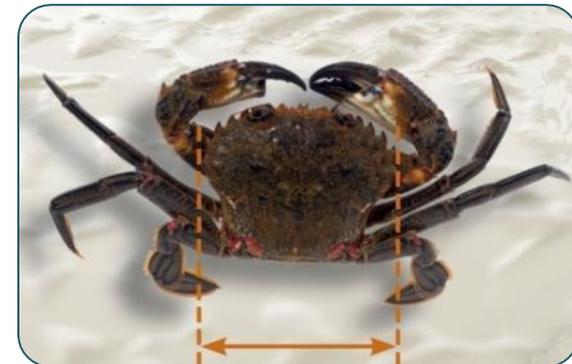
Taille minimale réglementaire :

Dans le Bassin d'Arcachon:
se trouve sur la presqu'île
du Cap Ferret

6.5 cm



crustacé



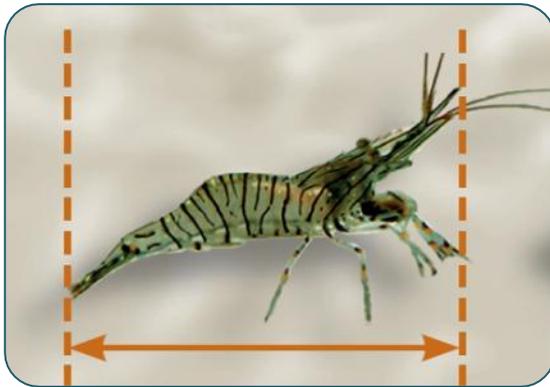
Habitat:

Cachée sous les rochers à marée basse

Les espèces soumises à maille

Le bouquet ou crevette rose

"santat"



Taille minimale réglementaire :

5 cm



crustacé

Dans le Bassin d'Arcachon:
se trouve sur la presqu'île
du Cap Ferret

Habitat:

Vit dans les zones rocheuses et les herbiers

Les autres crevettes

"boc"

Taille minimale réglementaire :

3 cm



crustacé



Habitat:

Fonds sablonneux ou sablo-vaseux

Les espèces soumises à maille

La sole



Taille minimale réglementaire :

24 cm



poisson

La plie ou carrelet

Taille minimale réglementaire :

27 cm



"cardine"

poisson



Les espèces non soumises à maille

Le bigorneau



Mollusque gastéropode

"cornichon"

Habitat:

Fonds rocheux, algues et herbiers sur l'estran

Dans le Bassin d'Arcachon:
se trouve dans tout l'intra
bassin

La bucarde

Dans le Bassin d'Arcachon: se
trouve sur le Banc d'Arguin

Mollusque bivalve

"cœur de bœuf"

Habitat:

Enfouie dans le sable ou la vase

Il existe deux espèces sur le Bassin
d'Arcachon, la bucarde tuberculée
et la bucarde de Norvège



Les espèces non soumises à maille

La lutraire



Mollusque bivalve fouisseur

Habitat:

Vit enfouie dans le sable

Dans le Bassin d’Arcachon:
se trouve au sud
d’Arcachon

La mye

Mollusque bivalve fouisseur

Dans le Bassin d’Arcachon:
se trouve dans le fond du
bassin

"claque"

Habitat:

Vit enfouie dans le sable



Les espèces non soumises à maille

Le scrobiculaire

Crédit : A. Littaye/Agence des aires marines protégées



Mollusque bivalve fouisseur

Habitat:
milieu vaseux

Dans le Bassin d’Arcachon: se trouve dans l’intra bassin

La crépidule

Mollusque gastéropode

Dans le Bassin d’Arcachon:
se trouve dans au sud
d’Arcachon

Habitat:
Sable fin, dans les chenaux et esteys



Les espèces non soumises à maille

Le crabe vert ou crabe enragé



Crustacé

"chancre"

Habitat:

Tous types de milieux: vase, rochers, sable

Dans le Bassin d'Arcachon:
se trouve dans tout le bassin

Un crabe qui a terminé sa croissance aura sa carapace de couleur rouge-orangée.



Crabe mâle (abdomen étroit)



Crabe femelle (abdomen élargi)

Les espèces non soumises à maille

La Seiche et le supion



Crédit : O. Angelico

Mollusque céphalopode

Le "*casseron*" est une jeune seiche

Dans le Bassin d'Arcachon:
se trouve dans tout le bassin

La seiche adulte est appelée "*sipe*"

Les espèces non soumises à maille

Les espèces utilisées comme appâts

Le ver arénicole



Ver annélide

"*boudic*"

Habitat:

Jusqu'à 40 cm de profondeur dans le sédiment sableux ou sablo-vaseux

Le ver à tube



Ver annélide

Habitat:

vit dans un tube qu'il fabrique à partir de débris de coquillages et de sable

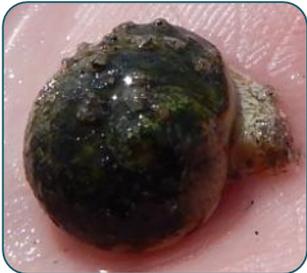


Crédit: P. Rocher

Les espèces non soumises à maille

Les espèces observées sur les estrans mais non consommables

Le cyclope



Mollusque gastéropode

Habitat:
substrat meuble

La nasse réticulée

Mollusque gastéropode

Habitat:
substrat meuble



L'aplysie ou lièvre de mer



Mollusque gastéropode

"*pisse-vinaigre*"

Habitat:
Nage et rampe sur les
fonds compris entre 0 et
30 m de profondeur³⁷

Les espèces non soumises à maille

Les espèces observées sur les estrans mais non consommables

Le syngnathe



poisson

"porte-plume"

Habitat:

Vit dans des milieux peu profonds sur les fonds sablo-vaseux et entre les herbiers de zostères

L'hippocampe moucheté et l'hippocampe à museau court

Habitat:

Se camoufle dans les herbiers de zostères et les champs d'algues

Statut:

Protégés par plusieurs conventions aux niveaux communautaire et international

poisson



Les espèces non soumises à maille

L'étoile de mer



Echinoderme

Habitat:

Se fixe sur un substrat dur ou meuble

Le bernard l'ermite

Crustacé

Habitat:

Vit dans le sable et les enrochements

Ce crustacé dépourvu de carapace occupe des coquilles de gastéropodes vides pour y vivre. Il change d'abri régulièrement.



Les espèces interdites de pêche

L'huître

L'huître creuse



"gigas"

L'huître plate



"gravette"

Mollusque bivalve non fouisseur

Habitat:

Fixée au substrat dur ou libre sur le sable

Le ramassage des huitres sauvages est appelé la prouque

Le siponcle

"bibì"

ver



Habitat:

Vit dans le sable ou les enrochements

Les espèces végétales



La lavande de mer



Habitat:
Vit dans les prés salés

L'obione faux pourpier



Habitat:
Vit dans les prés salés

Les espèces végétales



La salicorne



Habitat:
Vit dans les prés salés

L'aster maritime

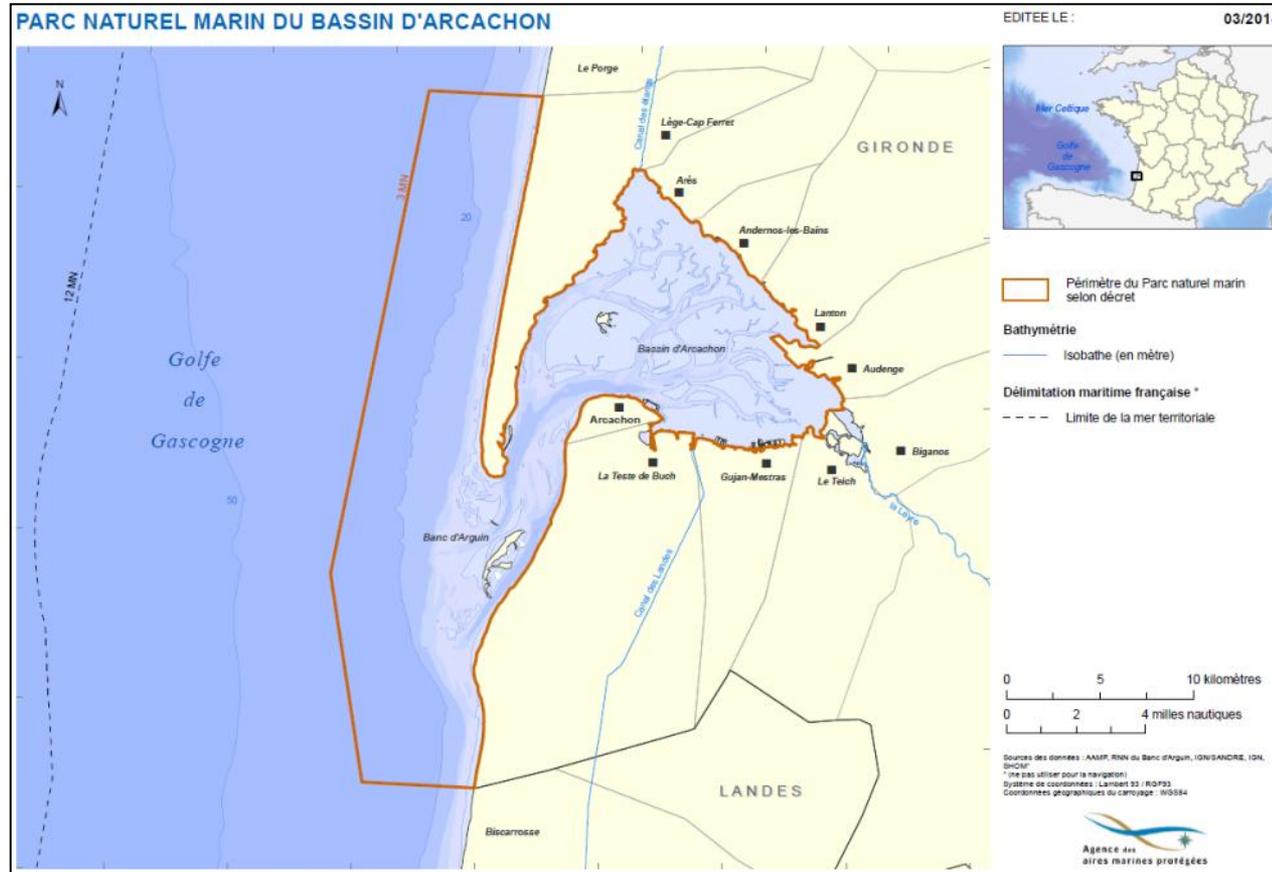


Habitat:
Vit dans les prés salés

Où peut-on pêcher dans le Bassin d'Arcachon ?



Où peut-on pêcher dans le Bassin d'Arcachon ?



La pêche à pied est autorisée partout dans le bassin et pratiquée sur l'estran sableux ou vaseux, les bancs de sable de l'intra-bassin, les enrochements...

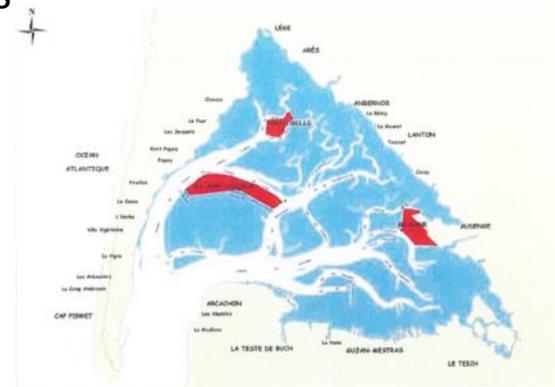
Où peut-on pêcher dans le Bassin d'Arcachon ?

... Excepté :

- Dans les ports
- Dans les concessions ostréicoles et dans un périmètre de 15 mètres autour de celles-ci
- Dans les zones de protection de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (ZPI et ZN)
- Dans la Réserve Naturelle Nationale des Près salés d'Arès et de Lège – Cap Ferret
- À certaines périodes, dans des zones de réserve mises en place pour permettre le développement des palourdes



Exemple : Interdiction de pêche des palourdes pour les professionnels et les loisirs du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 dans les secteurs nord de l'île aux Oiseaux, Branne et Hautebelle.





Où peut-on pêcher dans le Bassin d'Arcachon ?

... Et il faut prendre certaines précautions

Respecter les milieux et les habitats

L'herbier de zostère (plante) est un habitat protégé car il joue un rôle de refuge et de nourricerie pour de nombreuses espèces marines (seiches, poissons, coquillages). Une mauvaise technique de pêche (malaxage, grattage) et le piétinement favorisent l'arrachage des pieds de zostère.

⇒ On évite de pêcher dans l'herbier ou on chausse des patins à vase.

Sites concernés : tout l'intra-bassin



Sources des données : IGN, IGN/SANDRE, RNN du Banc d'Arguin, SHCM, IFREMER
* (ne pas utiliser pour la navigation)
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93
Coordonnées géographiques du carroyage : VVGS84



Respecter les milieux et les habitats

Les enrochements/empierrements naturels ou artificiels abritent une faune fixée ou mobile et une flore qui y sont inféodés. Une pierre retournée non remise en place peut conduire à une perte de 35% de sa biodiversité, et jusqu'à 70% de diminution de l'abondance des espèces dans certains cas.

⇒ On remet les pierres en place après les avoir soulevées ou retournées.

Sites concernés : Presqu'île du Cap Ferret (en protection des parcs ostréicoles), Pyla



Respecter les milieux et les habitats

Les massifs d'hermelles sont des constructions de sable, œuvres de colonies de petits vers marins appelés hermelles. Ils abritent de nombreuses espèces (mollusques, crustacés, poissons) qui peuvent y réaliser leur croissance.

⇒ On recommande de ne pas les piétiner ou même d'y introduire des outils de pêche (épuisette, râteau...).

Sites concernés : Pereire, Le Moulleau, Pyla



Connaître les risques sanitaires

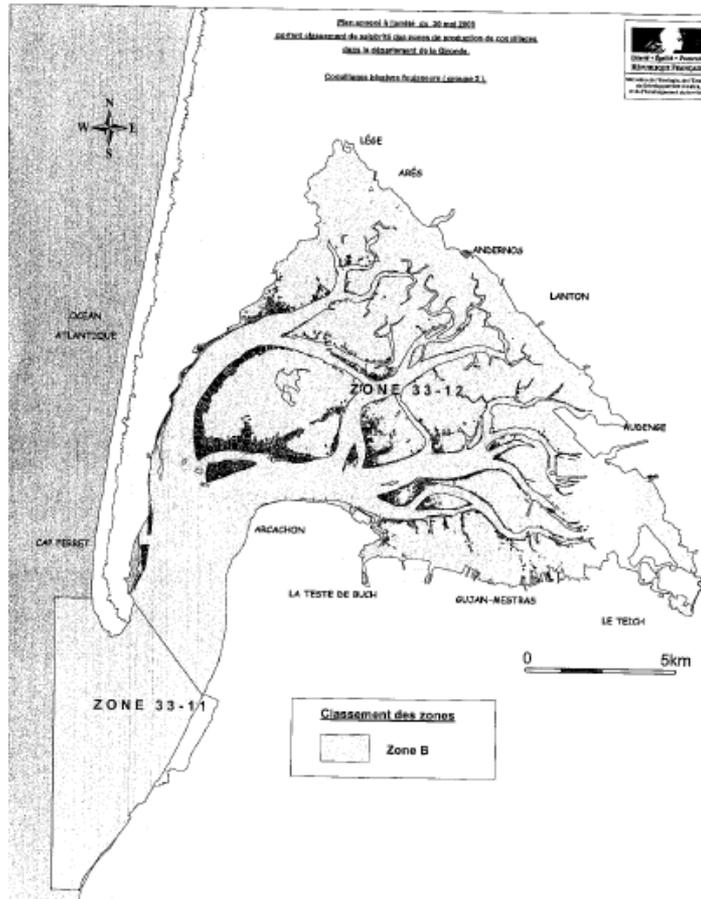
Classement sanitaire établi sur la base de l'analyse des dosages en *Escherichia coli* (bactérie intestinale) et en métaux lourds dans les coquillages.

Classement	4 classes	Seuils microbiologiques	Mesure de gestion pour pêche professionnelle	Pêche de loisir
Groupe de coquillages : 1. Gastéropodes (bigorneaux, échinodermes (oursin), tuniciers) 2. Bivalves fouisseurs (coque, palourde, couteau, telline...) 3. Bivalve non fouisseurs (huître, moule...)	A	< 230 <i>E. coli</i> / 100 g CLI*	Commercialisation directe	Autorisée sans restriction
	B	> 230 <i>E. coli</i> et < 4 600 <i>E. coli</i> / 100g CLI*	Passage en bassin de purification	Tolérée (cuisson recommandée)
	C	> 4 600 <i>E. coli</i> et < 46 000 <i>E. coli</i> / 100 g CLI*	Traitement thermique ou reparcage de longue durée	Interdite
	D	> 46 000 <i>E. coli</i> ou > seuils métaux lourds (Mercure, Plomb, Cadmium)	Pêche et commercialisation interdites	Interdite

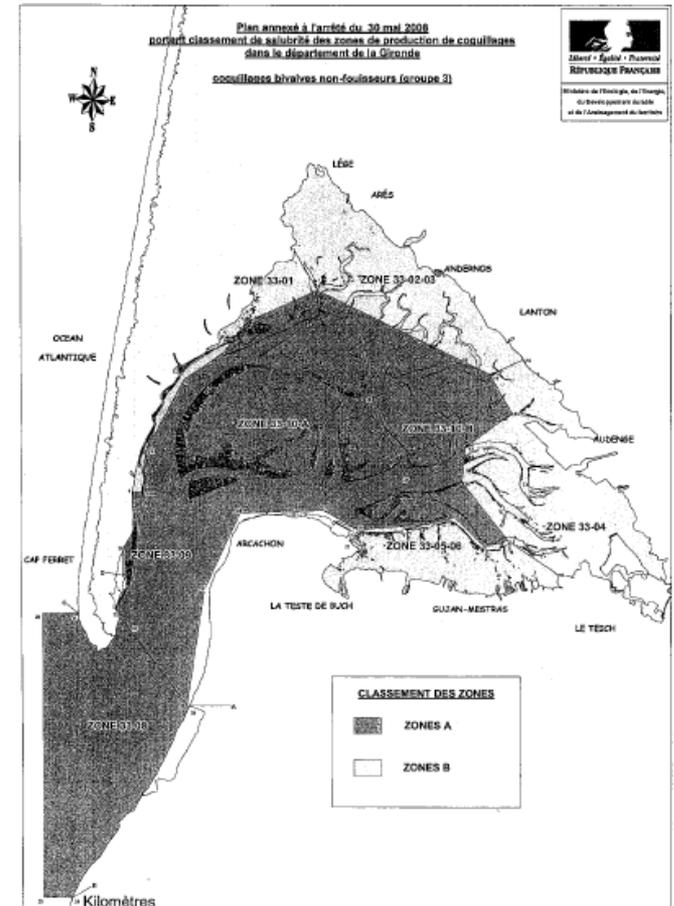
*CLI : chair et liquide intervalvaire de coquillage

Connaître les risques sanitaires

Arrêté préfectoral du 30 mai 2008 portant classement de salubrité des zones de production de coquillages en Gironde



Zones de production Groupe 2 : B



Zones de production Groupe 3 : A et B

=> D'un point de vue de la salubrité, la pêche à pied récréative peut s'exercer dans tout le bassin...

Connaître les risques sanitaires

...Cependant, les coquillages concentrent les pollutions et des interdictions temporaires de ramassage peuvent survenir, en raison de la présence de contaminants :

Analyses de l'eau effectuées par le SIBA et l'Ifremer.

Principaux contaminants	Dangers à court terme
Phytoplanctons et Phycotoxines (microalgues toxiques)	Diarrhées (Dinophysis)
	Troubles nerveux, paralysie (Alexandrium, Pseudo-nitzschia)
Bactéries (station d'épuration, eaux usées, zones portuaires)	Salmonellose
	Fièvre typhoïde
Virus	Gastro-entérite aigüe
	Hépatite A
Dangers à long terme	
Pesticides et engrais lessivage des sols agricoles	Cancers (HAP)
Hydrocarbures engins motorisés	Anémie, Alzheimer (Aluminium) Maladie des os (Cadmium) Allergies, infarctus (Cuivre)
Métaux lourds industries	...
Radioactivité eaux de refroidissement des centrales nucléaires	

Connaître les risques sanitaires

Exemple de **Dinophysis** : phytoplancton qui se développe fortement à la fin du printemps (forte luminosité, apport en nutriments) et qui peut provoquer des diarrhées.

Sa prolifération peut atteindre des seuils critiques dans les huîtres, moules, coques et pétoncles.



=> Un arrêté préfectoral est pris interdisant la pêche selon les espèces et les zones (intra-bassin et banc d'Arguin). Au fil des analyses et de l'absorption par les coquillages, de nouveaux arrêtés sont pris pour lever progressivement l'interdiction.

La DDTM transmet les arrêtés aux communes qui ont le devoir de les afficher pour informer les concitoyens.

Connaître les risques sanitaires

Se renseigner auprès de la

[Direction Départementale des Territoires et de la Mer \(DDTM 33\)](#) :

05.57.72.27.44

5 quai du Capitaine Allègre – Arcachon

ddtm-dml@gironde.gouv.fr

Assurer sa sécurité

Facteur	Risque	Conséquence	Précaution
Soleil	Coup de soleil, insolation, déshydratation	Malaise	Eau, crème solaire, chapeau, T-shirt
Brouillard	Désorientation	Panique, noyade	On ne part pas à la pêche
Froid	Coup de froid	Rhumes, ...	Vêtements chauds et imperméables
Vase	Envasement	Fatigue, essoufflement	Rester sur les zones sableuses et marcher dans les esteyes
Rochers	Chute	Foulure, coupure	Chaussures
Coquilles, crabes, vives...	Coupure, pincement, piqure	Forte douleur, infection	Chaussures/chaussons
Marées	Encerclement	Noyade	Se renseigner sur les horaires, remonter dans l'heure qui suit la basse mer

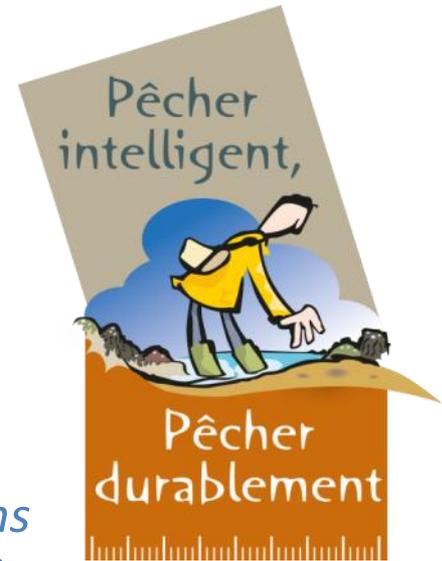
Prendre une montre et un téléphone avec soi et informer quelqu'un de son lieu de pêche et de l'heure prévue de retour

Numéro des secours en mer (CROSS) : 196

Quelles sont les bonnes pratiques à adopter ?



« En respectant les bonnes pratiques de pêche, nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité. Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps. »



Les bonnes pratiques de pêche

Avant la pêche:

- Se renseigner sur les **zones de pêche** et les **interdictions sanitaires** auprès de la DDTM 33
- Consulter **l'annuaire des marées** pour ne pas se faire piéger par la marée montante
- Se munir d'un **outil de mesure**
- Si besoin, prendre avec soi le **dépliant** pour reconnaître les différentes espèces
- **S'équiper** correctement pour la pêche en fonction de la météo
- Eviter de partir seul à la pêche et **informer** son entourage



Les bonnes pratiques de pêche

Respecter le milieu:

- **Eviter de piétiner les herbiers de zostères :** rester en haut d'estran ou le long des esteys, ou chausser des **patins à vase** pour ne pas détériorer les herbiers
(Attention: marcher en pleine vase avec des patins reste dangereux)
- **Eviter de piétiner les massifs d'hermelles** et ne pas y introduire d'outils de pêche
- **Remettre les pierres** en place après les avoir soulevées ou retournées
- Préférer la **pêche au trou** pour les palourdes
- Pour les pêcheurs de vers : **reboucher les trous** creusés par les fourches et les pelles



Les bonnes pratiques de pêche

Pêcher durablement:

- Faire le **tri au fur et à mesure** de la pêche à l'aide de la réglette et rejeter les individus trop petits directement sur le lieu de prélèvement
- Relâcher les **femelles** de crustacés portant des œufs
- Ne prélever que les **quantités nécessaires** pour une consommation dans le cadre familial
- Pêcheurs découverte : **ne pas conserver** les prises dans un seau au soleil, ne pas les ramener sur la plage ni à la maison, les animaux n'y survivraient pas
- Ne pas prélever les coquillages **posés au sol**, ils peuvent être malades



crabe femelle :
Soies (pour porter
et aérer les œufs)

Crédit: CPIE MO



Respecter les activités professionnelles de l'estran:

- Ne pas pêcher les espèces élevées et les espèces sauvages à **l'intérieur des concessions conchylicoles** et à **15 mètres** autour de celles-ci.

Les bonnes pratiques de pêche

Après la pêche:

- Conserver sa pêche au **frais** et la consommer **dans les 24h**
- Faire **dégorger** les coquillages filtreurs : palourdes, coques, couteaux... dans de l'eau salée durant 6 heures avant de les consommer

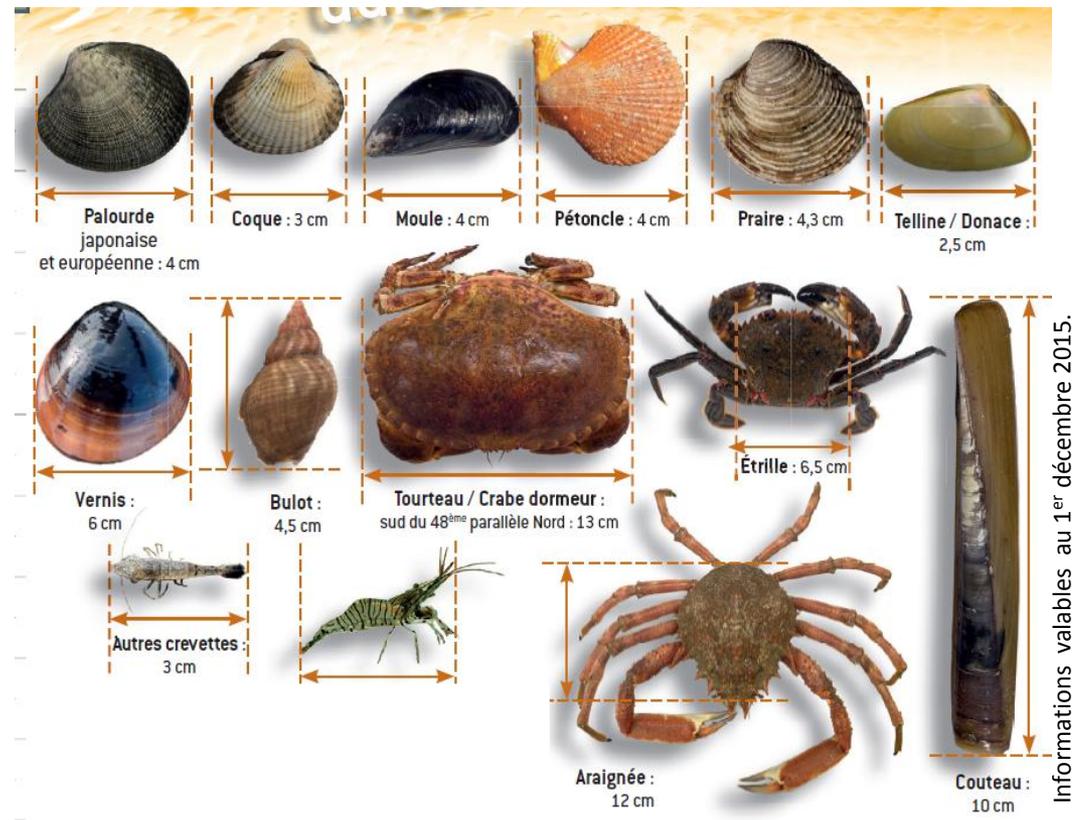


Rappel de la réglementation dans le Bassin d'Arcachon



Rappel de la réglementation

- Respecter **les mailles** (tailles minimales de capture).



- **Le tri** des individus non maillés doit être fait **directement sur les gisements** où ils ont été prélevés.

Rappel de la réglementation

- Les **coques et palourdes** (cumulées) sont limitées à 3 litres / personne dans la limite de 10 litres par navire (3 litres équivalent à 3 kg).



- Les **huîtres** et les **siponcles** ne sont pas autorisés à la pêche dans tout le Bassin d'Arcachon et son ouvert.



- Il est **interdit de pêcher dans les concessions conchylicoles** et dans un **périmètre de 15m** autour de celles-ci (concerne les espèces d'élevages comme les animaux sauvages).

- Respecter les interdictions prises pour **raison sanitaire**.

- Des **zones de pêche peuvent être mises en réserve** pour permettre le développement des palourdes, il est alors interdit d'y pêcher pour une période déterminée.

(Au 1^{er} décembre 2015, aucune zone n'est fermée à la pêche).

Rappel de la réglementation

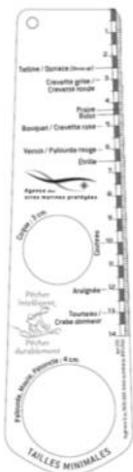
Toute infraction (non respect des mailles, tri non réalisé, quantités dépassées, pêche dans des zones interdites, pêche d'espèces interdites) est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 22 500 €.

De quels outils de sensibilisation dispose-t-on ?



Les outils de sensibilisation

La réglette



Les informations qu'on y trouve: les mailles, un rappel des bonnes pratiques et de la réglementation

Le public visé: les pêcheurs à pied uniquement (à donner avec parcimonie)

Ses caractéristiques: rigide et plastifiée, elle peut s'emporter à la pêche et être fixée au seau pour servir directement sur le terrain

Où la trouve t'on? Sur demande aux capitaineries, offices de tourisme, coopératives maritimes, associations de plaisance, affaires maritimes, gendarmerie maritime

Le dépliant



Les informations qu'on y trouve: les bonnes pratiques, les tailles minimales, les photos des espèces, la réglementation et les conseils de sécurité

Le public visé: les pêcheurs à pied et le grand public (attention, quantité limitée)

Ses caractéristiques: petit, il peut se glisser dans une poche pour accompagner les pêcheurs débutants et les aider à identifier les espèces

Où le trouve t'on? capitaineries, offices de tourisme, coopératives maritimes, associations de plaisance, postes de secours, affaires maritimes, gendarmerie maritime, lieux d'accueil du public...

Les outils de sensibilisation

Les panneaux et affiches de sensibilisation aux bonnes pratiques (printemps 2016)

Les informations qu'on y trouve: les photos des espèces, les bonnes pratiques, les conseils de sécurité, la réglementation, les habitats fragiles

Le public visé: le grand public

Ses caractéristiques: les panneaux seront implantés de manière à être visibles par les pêcheurs avant leur sortie à la pêche

Où les trouve t'on? Sites d'accès à l'estran, ports



L'exposition pêche à pied de loisir (kakemonos)

Les informations qu'on y trouve: les bonnes pratiques, le contexte de la pêche à pied, la présentation du projet Life, les conseils de sécurité, les habitats

Le public visé: le grand public et les acteurs concernés

Ses caractéristiques: 7 panneaux disponibles pour accompagner événements ou expositions

Les outils de sensibilisation

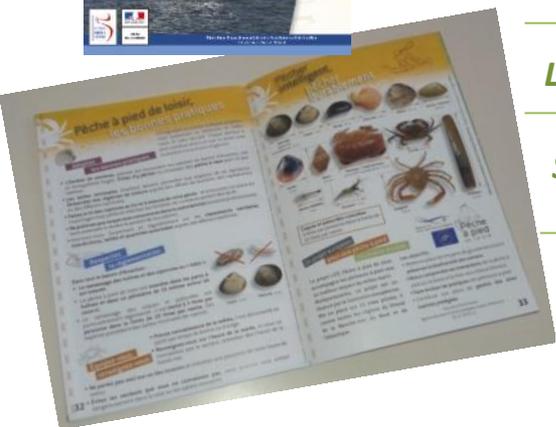
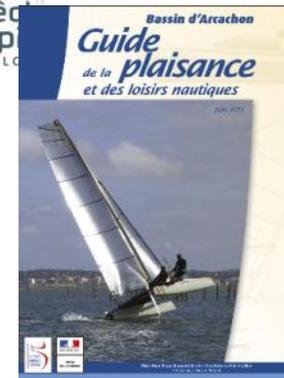
Le guide de plaisance (réalisé par la DDTM 33)

Les informations qu'on y trouve: les photos des espèces, les bonnes pratiques, les conseils de sécurité, la réglementation

Le public visé: les plaisanciers

Ses caractéristiques: s'adresse aux plaisanciers pour la navigation dans le bassin. Contient une double page « Pêche à pied de loisir »

Où le trouve t'on? affaires maritimes, capitaineries, associations de plaisance, téléchargement



Le site internet du Life « Pêche à pied de loisir »

(mise en ligne été 2016)

Les informations qu'on y trouve: les bonnes pratiques, les conseils de sécurité, la réglementation, les espèces et habitats, les territoires et les actualités du projet

Le public visé: le grand public

Ses caractéristiques: le site internet sera aussi bien accessible sur un ordinateur que depuis un Smartphone ou une tablette

Où le trouve t'on? www.pecheapied-loisir.fr

Pêcher intelligent, pêcher durablement
Pêche à pied de loisir

Site en construction

Le Projet
Life Pêche à pied de loisir
accompagne les pêcheurs
à pied récréatifs
vers un meilleur respect
du milieu marin pour
le maintien de leurs pratiques

Le tradition de la pêche à pied de loisir en France fait partie intégrante du patrimoine culturel des régions littorales. Cette activité traditionnelle est le support de la transmission de savoir et un vecteur de sensibilisation à l'environnement marin. L'engagement pour les littoraux amène un nouveau public, essentiellement adulte et féminin, à pratiquer la pêche à pied de loisir. Son développement durable s'inscrit à ses interactions avec l'environnement pour qu'il perdure.

1) Dans le cadre de 4 ans (2013-2017), ce projet est cofinancé par la Commission européenne, le Communauté d'agglomération de La Rochelle et le Conservatoire du littoral.

2) L'opérateur national, le Life Pêche à pied de loisir est développé sur 11 territoires pilotes couvrant 100% des régions Normandie-Mer-du-Nord et Atlantique.

3) Multipartenaires, ce projet rassemble des dizaines de structures nationales, régionales et locales, formant ainsi un important réseau. Il est soutenu par l'Agence des espaces maritimes.

Plus d'infos sur le projet...

Chaque 10 jours

Logos: European Union, La Rochelle, Conservatoire du littoral, Agence des espaces maritimes, VivArmor Nature, COREP, IMA, Brest.

Faire face à certaines réactions

« *Si je fais le tri, il ne me restera plus rien... »* »

Si vous ne faites pas le tri, il ne restera plus rien pour vos enfants et vos petits-enfants.

« *C'est de la faute des touristes qui pillent tout. »* »

La majorité des pêcheurs sont des habitués, habitant le Bassin ou les alentours, les touristes sont très réceptifs à nos conseils.

« *Le site est insalubre ? Je ne suis jamais tombé malade... »* »

Certaines personnes sont plus sensibles que d'autres. Ne faites pas manger votre pêche aux jeunes enfants, aux personnes âgées ou sensibles.

« *Vous serez plus utiles en allant contrôler les pros ! »* »

Nous ne faisons pas de contrôle nous sensibilisons aux bonnes pratiques. Les professionnels sont soumis à d'autres mesures réglementaires.

Vos interlocutrices au Parc naturel marin du
Bassin d'Arcachon:

Delphine Martins de Mourgues

delphine.martins@aires-marines.fr

06.37.38.91.17

Pauline Blanchard

Pauline.blanchard@aires-marines.fr

06.79.87.05.81